

**ARRANGEMENT DE MADRID
CONCERNANT L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES MARQUES
ET PROTOCOLE RELATIF À CET ARRANGEMENT**

DÉCISION DÉFINITIVE CONSÉCUTIVE À UN REFUS

notifiée au Bureau international de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)
selon l'article 5 de l'Arrangement de Madrid et du Protocole de Madrid

I. Office qui notifie la décision définitive:

OFFICE DES BREVETS DE LA REPUBLIQUE DE LETTONIE
7, Citadeles iela, case postale 824
LV 1010, Riga
LETTONIE

Téléphone 371 7027602
Télécopie 371 7027690

II. N° de l'enregistrement international faisant l'objet de la décision définitive: 810420

III. Nom du titulaire de l'enregistrement international faisant l'objet de la décision définitive:

COMPASS GROUP NEDERLAND B.V.
Paasheuvelweg 5, NL-1105 BE Amsterdam Zuidoost
Pays-Bas

- IV. Décision définitive confirmant le refus de protection
- Décision définitive infirmant totalement le refus de protection**
- Décision définitive infirmant partiellement le refus de protection.
La marque est refusée/admise pour les produits et services suivants:

V. Date à laquelle la décision définitive a été prononcée: 14. 04. 2004

VI. Signature ou sceau officiel de l'Office qui notifie la décision définitive: B. Graube

